

Visite de l'Ambassadeur P.-L. Girard en Equateur,
28 - 30.11.1990

Table ronde du 30.11.1990 avec des
représentants du Secteur public
à la Chancellerie (MAE) équatorienne

Une quinzaine de participants ont pris part à cette réunion du côté équatorien. Outre les représentants du MAE, les institutions suivantes du secteur économique et financier participèrent à cette discussion: CONADE (Ministère du Plan); Banque Centrale; Ministère de l'industrie et du commerce; Ministère des travaux publics; Ministère de l'énergie; INECEL (pour plus de détails voir liste complète en annexe). But des entretiens: un tour d'horizon de nature générale, permettant de faire le point de nos relations bilatérales dans le domaine commercial, économique et financier; la question de la future utilisation de notre crédit mixte en Equateur, en particulier, était au centre des discussions.

A ce sujet le représentant d'INECEL (secteur électrique) devait ouvrir la discussion. Le côté équatorien souhaiterait que la Suisse participe à des opérations, visant à l'accroissement de la capacité de certaines sous-stations énergétiques, dont le pays aurait le plus grand besoin, ainsi qu'à l'amélioration du système électrique de Guayaquil. Mention est faite aux 7 projets soumis le mois d'août dernier à la partie suisse, et le voeu est exprimé que nous puissions participer prochainement à la réalisation desdits projets, d'une valeur globale de env. 50 millions de US\$. De même, la partie équatorienne souhaiterait, qu'en plus de ce montant, la Suisse puisse assumer le financement d'une nouvelle action (projet), visant à mettre sur pied un programme d'assistance d'INECEL et du système électrique interconnecté équatorien. Ce programme de deux ans environ, pourrait se réaliser grâce à l'envoi de deux experts suisses (ingénieurs) spécialisés dans le domaine du contrôle des pertes énergétiques et de l'accroissement d'efficacité du secteur en général.

Dans sa réponse l'Ambassadeur Girard (GI) spécifie tout d'abord le montant de notre offre de coopération financière (40 millions de francs suisses et non 50 millions de US\$). Il réitère l'intérêt de la partie suisse à pouvoir concrétiser cette opération de financement le plus tôt possible, à condition toutefois que l'Equateur soumette des propositions (projets) véritablement idoines, répondant à de réels besoins prioritaires et suffisamment mûres, pour que l'on puisse les prendre en considération, en toute connaissance de leurs caractéristiques techniques, économiques et financières et compte tenu des critères de compétitivité internationale requis ainsi que des exigences inhérentes à l'octroi-même de nos crédits mixtes. (GI) confirme également notre disponibilité à reexaminer la possibilité de canaliser notre aide financière vers d'autres secteurs. D'autre part il ne nous sera pas

-2-

possible de puiser sur les fonds du crédit mixte, pour la réalisation d'un programme tel que celui de l'envoi d'experts du domaine énergétique en Equateur; ce type d'action se prêtant mieux à un financement par le biais de fonds (trust-funds) dont la Suisse dispose auprès d'institutions financières internationales (telles la Banque Mondiale ou la BID). Cet aspect sera soumis à nos services compétents à Berne et sera discuté à Washington avec les organes responsables des deux mêmes banques. Le projet en question nous paraît toutefois digne d'attention puisqu'il semble correspondre à une véritable nécessité du secteur électrique à ce stade (voir à ce sujet compte rendu ci-joint de la discussion du 28.11.1990, avec un expert en énergie de la Banque Mondiale, en mission en Equateur).

La partie équatorienne insiste, afin que la mission technique suisse chargée d'évaluer les projets énergétiques, qui aurait dû visiter Quito au cours de cet automne, ne tarde plus à venir en Equateur, pour se rendre compte sur place de l'importance et de l'urgence de ces projets. L'Ambassade s'engage à reprendre contact avec l'INECEL et le Ministère de l'énergie, en vue d'obtenir d'ultérieurs renseignements à ce sujet, le cas échéant.

Aspects de nos relations financières et commerciales

La partie équatorienne rend hommage à l'excellente collaboration existante entre la Banque Centrale équatorienne d'une part et les Banques Suisses de l'autre (au contraire de la City Bank, qui, au mois de mai 1989, a décidé de s'approprier plusieurs dizaines de millions de US\$ de fonds équatoriens, à titre de réparation pour dettes non payées). Il qualifie ces relations de particulièrement stables et efficaces et émet le voeu qu'elles puissent encore se développer, au bénéfice des deux parties intéressées.

S'agissant de la balance commerciale négative entre les deux pays, le représentant de la Junte Monétaire équatorien (y) se lamentait qu'elle n'ait cessé, au cours des dernières années, de se détériorer pour l'Equateur.

En 1987 elle enregistrait un solde négatif de 60 millions pour l'Equateur, dont 20 millions dus à nos exportations en médicaments insecticides et pesticides pour l'agriculture. Cette situation a encore empiré au cours des deux dernières années. Sans émettre de griefs particuliers contre notre politique d'importation de produits équatoriens, (y) déplore cette tendance et regrette que la Suisse ne soit pas un plus fort acheteur de produits tropicaux traditionnels équatoriens, dont la banane.

En mentionnant la dette extérieure, que l'Equateur entretient avec la Suisse, de 11 millions de US\$, (y) suggère d'envisager une action de rachat partiel de cette dette, grâce à une conversion (Swap) dans le secteur de nos livraisons pharmaceutiques et chimiques, précisément.

(Y) se plaint également de la relative faiblesse de nos nouveaux investissements dans le pays. Selon des chiffres de la Banque Centrale équatorienne, bien qu'ils représentent le 10,2 % de tous les investissements étrangers, seulement 22 % correspondraient à de nouveaux investissements (création de nouvelles entreprises, joint-ventures), alors que les 78 % restants ne correspondraient qu'à des réinvestissements dans des compagnies déjà existantes.

La partie équatorienne émet le voeu, que sur la base du nouveau schéma d'encouragement aux investissements étrangers, que le gouvernement équatorien entend mieux développer à l'avenir, les investisseurs suisses se sentent plus motivés à investir en Equateur (surtout dans les secteurs de l'industrie manufacturière).

En matière d'accès au marché, l'Equateur est avant tout intéressé à des préférences tarifaires sur les bananes. Par ailleurs l'Equateur se sent discriminé par rapport aux pays africains et des Caraïbes en ce qui concerne ses exportations de produits tropicaux, vis-à-vis des pays du Marché Commun. Tout en n'étant pas encore membre du GATT l'Equateur participe déjà aux travaux de certains de ses comités. Il vient d'autre part de fournir une preuve considérable de sa volonté de libéralisation et d'ouverture aux produits étrangers, par sa décision récente de baisser les droits de douane de plus de 250 % sur certains produits à 60 % (taux maximal actuellement en vigueur) et par la décision de les baisser davantage encore (jusqu'à 50 %), à partir du 1.1.1991.

Dans son intervention la Directrice pour la promotion des exportations du MAE équatorien, se réfère aux deux projets conjoints, qui ont trait à nos relations commerciales bilatérales. Il s'agit d'abord de notre projet AMSUD II, auquel l'Equateur souhaiterait également être associé l'année prochaine et du projet de séminaire itinérant de promotion commerciale, qui devrait se dérouler durant la première moitié de l'année à venir, dans quatre principales villes de ce pays. A ce sujet, l'Equateur a déjà assuré qu'il assumera les frais de réalisation interne de ce séminaire (prise à sa charge du séjour d'un représentant de l'OSEC et d'un expert du commerce suisse). Une liste de produits d'exportation équatoriens traditionnels est remise à (GI), afin que la partie suisse puisse en prendre d'ores et déjà connaissance, en vue de la réalisation des deux projets susmentionnés (voir en annexe).

Réponse de M. l'Ambassadeur Girard (GI)

(GI) souligne tout d'abord l'importance pour l'Equateur de reconnaître la primauté de la dimension multilatérale qui domine actuellement les relations économiques internationales. S'il est vrai que l'Equateur présente un solde négatif important de sa balance courante, il n'est pas moins vrai (d'après les renseignements statistiques à notre disposition) qu'il enregistrait un solde positif de sa balance commerciale de 550 millions de US\$ en 1989 (ce qui nous laisse rêveurs, si l'on considère notre déficit commercial de 10 milliards de US\$). La Suisse, par ailleurs, est résolument déterminée à offrir son appui à l'Equateur, afin que ses produits traditionnels puissent trouver le meilleur accès possible sur les marchés étrangers. Notre marché est l'un des plus ouverts du monde (à l'exception de certains produits agricoles provenant de pays tempérés) et nous nous employons, aussi bien sur notre marché qu'au niveau international et aux négociations du GATT notamment, afin qu'une libéralisation

substantielle pour les produits tropicaux puisse avoir lieu à l'avenir. En ce qui concerne le développement des exportations non-traditionnelles équatoriennes vers la Suisse, (GI) annonce que nous comptons organiser un nouveau séminaire AMSUD II en Suisse, au cours de la prochaine année et que nous envisageons d'ores et déjà d'inviter l'Equateur à y participer. (Une décision définitive, quant aux pays à inviter à ce séminaire ne pourra cependant être prise que plus tard).

Il est également prévu de répondre favorablement à l'initiative équatorienne, d'organiser un séminaire itinérant en Equateur de deux experts suisses, dans le but de présenter les possibilités du marché suisse à de potentiels exportateurs équatoriens, intéressés à établir de nouvelles relations commerciales avec notre pays. A cette occasion les participants suisses pourraient éventuellement entreprendre les sondages nécessaires, à l'identification des entreprises les mieux aptes à participer à AMSUD II, au cours de la deuxième moitié de l'année prochaine en Suisse.

Au sujet de l'évolution et des perspectives de succès de l'Uruguay Round, (GI) ajoute que notre pays n'est guère satisfait du tournant récent des discussions et des résultats de Bruxelles. Il déplore en outre (en référence à la remarque de (y) sur les produits tropicaux) que certains grands pays en voie de développement n'aient pas fait d'ouvertures suffisamment crédibles dans ce secteur, en donnant ainsi la preuve de leur manque de solidarité, face aux autres pays du Tiers Monde confrontés aux mêmes problèmes. Quant à la renégociation de la dette au sein du Club de Paris, nous pensons qu'il se dessine dans cette enceinte une nouvelle orientation favorable à davantage de flexibilité, concession et une prise en considération accrue des circonstances spécifiques à chaque situation individuelle des pays concernés (si bien que de nouveaux progrès devraient encore être possibles à l'avenir).

Début 1990 de nouvelles mesures ont été soumises au parlement suisse, qui devraient permettre à notre pays de participer à trois types d'opérations supplémentaires en matière d'endettement:

- le rachat à la valeur du marché secondaire de créances publiques (et commerciales) garanties par la GRE pour les exportateurs suisses,
- le rachat à la valeur du marché secondaire de créances de PVD vis-à-vis de banques commerciales internationales (une opération de ce genre a déjà eu lieu, conjointement à d'autres pays donateurs (Suède et Hollande) et sous l'égide du FMI, portant sur le rachat de 50 % de la dette extérieure bolivienne, à une valeur de 15 cents pour un US\$),
- le paiement par la Suisse des arriérés de certains PVD, où la Suisse est déjà active au titre de la coopération au développement, à l'égard d'organisations financières internationales.

L'ensemble de ces mesures porte sur une somme globale de 100 millions de francs suisses. Ces moyens s'appliquent cependant à la réduction de la dette des pays en développement les plus pauvres et fortement endettés (pays dits de Toronto) et l'Equateur ne figure pas parmi ces pays.

A l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération en 1991, une nouvelle initiative de désendettement, portant sur l'ouverture de nouveaux crédits de programme et visant des pays en développement, dont le revenu annuel moyen par habitant se situe entre 700 et 2000 US\$, sera prochainement soumise aux Chambres Fédérales; elle devrait permettre à notre pays de faire un geste supplémentaire à l'égard de pays qui, comme l'Equateur, ne pourront pas bénéficier des mesures d'allégement destinées au premier groupe de pays mentionnés plus haut. En raison de son revenu par habitant se situant dans la zone mentionnée, il se pourrait bien que l'Equateur soit pris en considération dans le cadre de cette nouvelle initiative (unique) de désendettement. Contrairement à des pays tels la Bolivie, le Chili et le Mexique, qui ont déjà eu amplement recours à la pratique des "Debt-Equity Swaps", l'Equateur n'en a fait qu'un usage fort limité jusqu'ici, en tant que moyen de réduction de sa dette. (GI) constate, d'autre part, que l'Equateur paraît être le seul pays d'Amérique Latine, où la tranche du secteur public dans l'économie a tendance à s'accroître, au détriment du secteur privé. Cela paraît regrettable, au moment où en Amérique Latine les investissements privés devraient pouvoir affluer davantage vers les secteurs productifs et générateurs de profits. (GI) mentionne les principaux facteurs susceptibles d'orienter les capitaux étrangers dans le monde, actuellement:

- 1) une ouverture et une libéralisation très importante en Asie du Sud-Est des régimes concernant les investissements étrangers,
- 2) l'utilisation accrue des fonds à disposition, pour la restructuration au niveau européen et transatlantique, dans la perspective de l'Europe de 1992 et d'une interdépendance accrue sur le vieux continent élargi,
- 3) la très mauvaise situation budgétaire de pays tels les EU par ex. qui est actuellement en train d'absorber une partie des fonds, qui autrement pourraient être investis dans des pays du Tiers Monde.

Il est par conséquent très important, que des mesures soient bientôt prises en AL (et dans des pays comme l'Equateur notamment), aptes à attirer davantage encore les investissements étrangers. (GI) rappelle qu'au cours de ces 5 dernières années la Suisse a pu conclure avec différents pays d'Amérique Latine des accords de promotion et de protection des investissements. Avec le Chili nous sommes également convenus de négocier un accord de double imposition, qui ne manquera certe pas de contribuer à motiver nos investisseurs à diriger leurs investissements vers ce dernier pays. La partie suisse serait également disposée à discuter de cette possibilité avec l'Equateur. S'agissant du GATT et de l'URUGUAY ROUND, la Suisse verrait d'un bon oeil l'adhésion de l'Equateur à l'accord général et serait prête à l'appuyer, dans toute la mesure du possible. Il ne fait aucun doute, qu'en tant que membre il est beaucoup plus aisé de faire valoir ses intérêts et défendre ses droits commerciaux internationaux qu'en y restant à l'écart. La possibilité en outre

d'agir d'entente avec d'autres nations "like minded" ou amies constituerait un ultérieur atout, en cas d'entrée au GATT. Cela ne devrait d'autre part pas être trop compliqué pour l'Equateur d'y adhérer; le niveau auquel seraient négociés les droits de douane et plus encore le degré de consolidation accordé joueront un rôle déterminant lors de telles négociations.

La partie équatorienne évoque également les efforts considérables entrepris par l'administration actuelle, aussi bien en ce qui concerne le redressement de la balance des paiements et des comptes courants que le solde positif de la banque commerciale. L'Equateur a également fait de grands sacrifices en ce qui concerne l'élimination des arriérés de sa dette extérieure. C'est ainsi qu'il se trouve actuellement à jour avec tous les organismes créanciers internationaux; qu'il n'entretient plus d'arriérés avec les pays du Club de Paris et qu'il nourrit de bons espoirs de parvenir prochainement à des résultats concrets, dans ses négociations avec les banques créancières. La partie équatorienne se réfère ensuite au mécanisme de rachat partiel de la dette sur le marché secondaire (à un taux de environ 19 % de sa valeur réelle), à des fins sociales et de sauvegarde de l'environnement. Elle réitère le voeu qu'une partie de la dette équatorienne (de l'ordre de 11 Millions de US\$) avec la Suisse puisse être "épongée" grâce à des opérations de "Swap", tendant à diminuer la valeur de l'excédent commercial bilatéral engendré en grande partie par les importations en médicaments, produits chimiques et fertilisants en provenance de notre pays. A ce sujet les interlocuteurs équatoriens rappellent que la Belgique a procédé, par un mécanisme semblable à un rachat de dette de l'ordre de 6 millions de US\$ et souhaite que la Suisse (comme elle l'a déjà fait en Bolivie) puisse également s'engager en de semblables opérations en Equateur (pays de contrastes de richesses extrêmes et où le facteur du revenu par tête d'habitant ne saurait être retenu, comme unique indicateur de la pauvreté réelle du pays).

Dans sa réponse (GI) indique la nécessité pour notre pays de procéder lentement et progressivement dans de telles initiatives de désendettement; celles lancées au parlement au début de l'année et ayant abouti à la libération d'une première tranche de 100 millions de francs en faveur des pays les plus pauvres (dits de Toronto) pouvant être considérées comme un premier pas en cette direction. Au sein du Club de Paris cette opération a été caractérisée d'innovatrice (voir même de révolutionnaire par certains pays). Néanmoins l'on peut espérer que l'aide financière additionnelle en discussion dont la libération est attendue vers la fin du premier semestre de 1991, puisse aller au bénéfice des pays dits de la IIème catégorie, parmi lesquels figure précisément l'Equateur.

Au sujet de nouveaux investissements suisses dans le pays, (GI) rappelle la structure de notre économie, composée d'un nombre fort limité de grandes entreprises - qui d'ailleurs sont presque

toutes déjà représentées en Equateur - et d'un nombre impressionnant de petites et moyennes entreprises. Le rôle de l'administration fédérale tel que nous le comprenons consiste à aider les entreprises industrielles suisses et équatoriennes à identifier des possibilités de coopération et d'échanges ainsi que d'établissement de joint-ventures à l'étranger, pour un grand nombre de ces entreprises, qui disposent d'un important capital de know-how et de technologie à vendre ou à exporter. Le séminaire AMSUD II doit aussi être compris comme l'un des moyens les mieux adaptés à "faire rencontrer" cette offre et cette demande potentielles existantes.

- Annexes: - Liste des participants aux entretiens
- Liste de produits d'exportation équatoriens